

## Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 22 janvier 2014 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

### Présences des 47 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Bure, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Courtételle, Dampheux, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Saulcy, Soyhières, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :

- M. Philippe Receveur, Ministre
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes
- Mme Chantal Deschenaux, Cheffe du Service du développement territorial
- M. Alain Beuret, Section aménagement du territoire
- M. Christian Schaller, géomètre cantonal, Section du cadastre et de la géoinformation
- MM. Burket et Brahier de l'Association des fonctionnaires communaux
- Mme et M. les représentants de la presse, Sylvie Boillat de RFJ et Jacques Chapatte du QJ

Sabine Lachat, secrétaire

### Excuses et absences des 10 communes, à savoir :

Le Bémont, Boécourt, Bourrignon, Courroux, Delémont, Pleigne, Porrentruy, St-Brais, Soubey, Vellerat

### Ordre du Jour

1. **Procès-verbal du 28 août 2013**
2. **Modifications légales - consultation publique**  
Assurer la disponibilité des terrains à bâtir et mettre en place un régime de compensation - présentation
3. **Echange concernant les permis de construire**  
Service du développement territorial
4. **Consultation publique : Loi sur la géoinformation** - présentation
5. **Fondation O2 : Programmes de prévention à l'intention des communes**  
Décider la cotisation de Frs 0.50 par habitant / par année pour 2014 - 2017
6. **Informatique communale**  
Décider d'harmoniser les systèmes informatiques cantonaux et communaux
7. **Association PAIR Partenariat des achats informatiques romands**  
Décider d'adhérer à l'Association PAIR pour une cotisation annuelle de Frs 600.-
8. **Divers.**

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la première séance de l'année en saluant M. le Ministre Philippe Receveur, les représentants des communes et les invités et en excusant l'absence de M. le Ministre Michel Thentz.

Il est rappelé qu'en cas de vote, chaque commune représentée a droit à une voix. Les bulletins de vote sont mis en circulation. L'ordre du jour étant chargé, il est abordé directement avec la désignation de trois scrutateurs, à savoir MM. Renaud Baume, Jean-Louis Chételat et Michel Choffat.

### 1. Procès-verbal du 28 août 2013

Le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteure.

## 2. Modifications légales - consultation publique

Assurer la disponibilité des terrains à bâtir et mettre en place un régime de compensation - présentation

M. le Président, Joël Vallat indique, en préambule, qu'une demande de prolongation de délai pour la réponse à la consultation a été accordée jusqu'au 31 janvier 2014 suite à la demande de l'AJC.

M. le Ministre Philippe Receveur remercie l'AJC de l'invitation. Le Gouvernement a adopté récemment le projet d'adaptation de la LCAT, découlant essentiellement d'éléments du droit fédéral. La loi fédérale fixe un cadre et les cantons doivent adapter leur législation en fonction du cadre et offrir des instruments concrets pour lutter contre la thésaurisation de zones à bâtir et mettre en place un régime de compensation. Quand subitement quelqu'un s'enrichit de manière notable par une décision administrative alors il y a prélèvement de la part du Canton. A l'inverse, lors d'une perte avérée suite à une décision administrative, il y a possibilité d'indemniser.

Le Canton n'a pas attendu la Confédération, il avait déjà porté une réflexion pour répondre à une réelle nécessité pour deux raisons : d'une part le Jura connaît un développement réjouissant. Dès lors, il faut pouvoir offrir des terrains à bâtir pour la construction de bâtiments et d'autre part, dans certaines régions, il y a trop de réserves de terrains à bâtir.

L'objectif est de mettre à disposition des instruments solides et de réduire l'offre où les zones à bâtir sont surdimensionnées. Le Jura est dans le viseur de la Confédération. Le Parlement s'est clairement positionné, il y a 3 ans en modifiant la fiche 1.05 du plan directeur cantonal pour mettre en œuvre ce principe pour une utilisation plus rationnelle du sol.

M. Alain Beuret commente la présentation puis s'ouvre la discussion.

Gérard Meyer, Courchavon : Sur le fonds, je suis acquis à la modification de la LCAT. Dans l'application, les communes seront confrontées à certains problèmes. Comment va-t-on estimer la plus-value ? Par ex. : si une commune achète un terrain en zone à bâtir à un privé pour le revendre à une entreprise, à quel moment sera calculé la plus-value ? Le système proposé paraît lourd, compliqué et risque de générer beaucoup de travail. Serait-il possible de trouver une solution plus simple ou se baser sur la valeur officielle, plutôt que de calculer la valeur vénale ? / AB : La taxation de la plus-value s'effectue au moment où le propriétaire vend sa parcelle. Dans ce cas-ci, au moment où le terrain est vendu à la commune, le propriétaire bénéficiant de la mesure, doit s'acquitter de la taxe. Une simplification n'est pas toujours possible car il faut savoir qu'en matière d'aménagement du territoire, c'est un domaine complexe. La propriété privée est garantie à un haut niveau. Lorsqu'on touche à la propriété privée, on doit indemniser. On ne peut pas se baser sur la valeur officielle car elle n'est pas forcément adaptée, c'est la valeur vénale qui doit être prise en considération.

Henri Erard : Le diable se cache souvent dans les détails : La législation fédérale prévoyait un taux de prélèvement de 20 % pour les classements en zone à bâtir et les autorisations exceptionnelles hors zone; dans le projet de loi, il est passé à 30 %. Est-ce que les plans d'aménagements locaux continueront à être soutenus par le Canton ? / AB : Effectivement, c'est la seule nuance avec le projet de la Confédération, pour pouvoir indemniser, il s'agit d'alimenter le fonds afin de pouvoir disposer de moyens importants. Oui, il est prévu de continuer de soutenir les PAL.

Gérard Meyer : Le fonds par la taxe prélevée pourra être affecté dans différents cas, notamment pour la réhabilitation du patrimoine bâti. On aurait pu le faire figurer dans la loi et pas seulement dans le commentaire. PhR : Ce qui est inscrit dans les commentaires et lié à la loi. On a évité le risque d'établir une liste exhaustive qui serait fermée et de s'enfermer dans un contexte trop limitatif.

Jean-Louis Chételat : Un terrain pourrait ne pas être soumis à la taxe et celui du voisin pourrait y être soumis, ne voit-on pas une inégalité de traitement ? Ne craint-on pas également de générer des rivalités entre les régions ? / AB : Tous les terrains que l'on met actuellement en zone à bâtir échappent à la taxe, d'où l'urgence de mettre en œuvre une législation au plus vite. PhR : Concernant la rivalité des régions : on peut surtout prendre le risque de voir le Canton du Jura être mis en réserve d'indiens car la Confédération, sans modification de la LCAT, se chargera de gérer la planification et l'aménagement du territoire. Si l'on ne fait rien, on gèle l'aménagement du territoire pour des décennies.

### 3. Echange concernant les permis de construire - Service du développement territorial

Mme Chantal Deschenaux, accompagnée de Mme Sveva Gobat, remercie l'AJC de son invitation. Les permis de construire sont un thème austère. Mme Ch. Deschenaux présente la réorganisation du service. L'aménagement du territoire et les permis de construire ont été séparés, Mme Sveva Gobat étant la spécialiste en matière de permis de construire. Le souci au niveau du travail à réaliser est de trouver des solutions.

La restructuration et fusion de services a pour but d'améliorer les prestations. Dans le cadre des permis de construire, il y a un lien direct avec les communes. Quels sont les indicateurs de performance : on délivre toujours plus de permis de construire avec un nombre croissant d'oppositions qui vont être levées. La qualité des séances de négociation est importante. Il s'agit également de vérifier que les conditions figurant dans le permis de construire soient respectées, tâche assumée par M. Sylvain Dubail, et de contrôler le suivi. On assiste à une augmentation importante des cas traités de même qu'une augmentation de séances de conciliation et ce, sans augmentation de poste de travail. Le délai d'obtention d'un permis de construire dépend de la qualité du dossier remis. Dans le Canton du Jura, il n'est pas obligatoire de recourir aux architectes. Il n'est pas rare que la section des permis de construire soit contactée en qualité de bureau d'experts, cette tâche ne lui étant pas attribuée.

A l'avenir, il est prévu de mettre en place une gestion informatique afin de pouvoir suivre du début à la fin les dossiers, de même qu'un guichet virtuel; le requérant pourra remplir directement la demande pouvant être envoyée à tous les services concernés. Le requérant pourra suivre l'évolution de sa demande.

Au niveau de la formation, il est prévu de développer des cours pour augmenter les compétences, également à travers un site internet. Concernant la police des constructions, il s'agirait d'être proactif. On pourrait délivrer des permis d'habiter, une fois la vérification effectuée à la fin de la construction.

On réfléchit également comment pourrait-on avoir des délais plus prévisibles.

#### Ouverture de la discussion

M. Renaud Baume, Les Breuleux, incite à la prudence si l'on souhaite changer quelque chose. La section des permis de construire informe et renseigne les administrations. C'est un service qui fonctionne bien à la satisfaction générale; il ne faut surtout pas essayer de le changer.

### 4. Consultation publique : Loi sur la géoinformation - présentation

M. Christian Schaller présente le projet de loi. Les géodonnées sont très utiles pour tous les partenaires.

Il y a deux sortes de restrictions :

- restrictions de droit privé à la propriété foncière : servitudes
- restrictions de droit public à la propriété foncière : zones de protection, sites contaminés, PAL, etc..

La Confédération a voulu créer un cadastre officiel recensant la plus grande partie de ces restrictions de droit public. Le Canton du Jura a effectué la demande pour faire partie du projet-pilote subventionné par la Confédération.

#### Ouverture de la discussion

Benoît Bleyaert, Coeuve : Si des travaux de creusage causent des dégâts à des canalisations ou conduites inscrites dans le cadastre, la responsabilité incombera-t-elle au canton ? / ChS. : Non, le canton centralisera les données relatives aux conduites, mais ne garantira pas leur exactitude. L'obligation pour les exploitants (fournisseurs d'électricité, eau) est de fournir les données. La responsabilité qui incombe aujourd'hui aux exploitants qui fournissent des plans de conduites est maintenue.

M. le Président, Joël Vallat : Si l'on permet une information publique de toutes les conduites d'eau par exemple, est-ce que ce ne sera pas dangereux avec des personnes malveillantes ? ChS. : Au niveau du sous-terrain, toutes les données ne seront pas publiques, certaines nécessiteront une autorisation d'accès. Pour les réseaux d'eau potable, le tout public ne pourra pas y avoir accès.

Gérard Métille, Courrendlin : Avec ce projet, ne risque-t-on pas de prendre du travail aux bureaux de géomètres en activité dans la région et augmenter les effectifs à la section du cadastre et de la géoinformation ? / ChS. : La section du cadastre et de la géoinformation centralise les données. La saisie est réalisée par des mandataires privés, en l'occurrence des bureaux de géomètres, ingénieurs ou autres spécialistes. La section de la géoinformation dotée de 1.5 EPT pour les géodonnées n'a pas pour mission d'effectuer cette prestation.

Pourquoi les géomètres ne sont-ils pas très favorables ? / ChS. : Sans doute, craignent-ils que les services du Canton effectuent des prestations à leur place. Les géomètres peuvent faire part de leurs propositions. Pour rappel : la mensuration officielle, ces dernières années, a généré Frs 50 millions de mandats aux géomètres officiels.

Y aura-t-il un coût pour les communes, devront-elles actualiser leurs programmes ? / ChS. : Non, il n'y aura pas de répercussion financière supplémentaire pour les communes. Si leurs programmes sont conformes, il n'y aura pas lieu de les changer.

Pierre Morel, Soyhières : Le projet est plaisant mais en offrant trop d'informations, ne favorise-t-on pas les indiscretions et des recherches intempestives ? / ChS. : Non, au contraire, le citoyen va pouvoir consulter directement le géoportail pour obtenir une foule d'informations sur le territoire. Cette transparence est utile à l'ensemble de la population. La protection des données est préservée. Il ne sera pas possible par exemple de rechercher l'ensemble des biens-fonds d'un propriétaire.

Gérard Meyer : Pour le relevé des bâtiments, les frais seront-ils à charge des propriétaires ? / ChS. : Oui. Actuellement, les communes financent complètement la mise à jour des bâtiments et peuvent refacturer annuellement à l'ensemble des propriétaires par le biais de la taxe cadastrale. Cette pratique donne entière satisfaction, elle est efficace et économe, mais elle ne respecte pas le principe du pollueur-payeur. Avec la nouvelle loi, le propriétaire du bâtiment payera lui-même l'immatriculation ou la modification de son bâtiment sur le plan de la mensuration officielle.

## **5. Fondation O2 : Programmes de prévention à l'intention des communes**

Décider la cotisation de Frs 0.50 par habitant / par année pour 2014 - 2017

M. le Président, Joël Vallat, présente le sujet. La Fondation O2 a déjà eu l'occasion de présenter ses activités en assemblée AJC la législature précédente, raison pour laquelle le Comité AJC n'a pas jugé nécessaire d'inviter une délégation à nouveau. De nombreux projets ont été développés avec succès durant les dans les trois districts jurassiens. Actuellement, la Fondation O2 a estimé qu'un besoin de généralisation et de coordination à l'échelle cantonale des différentes actions se faisait sentir. Le programme « Soif de ... démarches participatives » s'est terminé fin avril 2013. Pour les années 2013 à 2017, la Fondation O<sub>2</sub> a élaboré un nouveau programme sur 4 ans. La suite de « Soif de ... » est désormais envisagée selon trois axes qui s'adressent aux communes et aux écoles:

### **1. Développement du Pôle Prévention**

### **2. Implémentation du Label communes en santé**

### **3. Renforcement du Réseau d'Ecoles en santé.**

Pour mener à bien ces projets, la Fondation O2 a sollicité une participation financière de Frs 0.50 par habitant et par année, représentant environ Frs 35'000.- sur un budget de quelque Frs 100'000.- (voir document ci-joint).

Pour l'assemblée, il s'agit typiquement de charges liées à la santé, par conséquent à charge du Canton. Il y a également crainte de voir les demandes de financement affluer.

***Au vote, la proposition est rejetée à 33 voix contre, 6 pour et 8 abstentions.***

## 6. Informatique communale

Décider d'harmoniser les systèmes informatiques cantonaux et communaux

M. Raphaël Schneider, Chef du service des communes présente l'objet et rappelle l'historique du groupe de travail ayant déjà planché sur le sujet. Avec l'introduction du MCH2, les nouvelles normes comptables devront être introduites au plus tard en 2018. La Ville de Delémont, quelques communes de sa couronne se trouvent face à un problème : leur fournisseur informatique, Epsilon, ne mettra plus à jour le logiciel Laryx qu'elles utilisent. Il s'agirait d'étudier si le logiciel URBANUS du fournisseur Data Consulting recommandé à l'époque par le groupe de travail est toujours d'actualité.

En ce qui concerne une harmonisation avec les services cantonaux, M. Raphaël Schneider, s'étant renseigné auprès du SDI informe que ça n'est pas possible. Ayant lui-même eu l'occasion de tester URBANUS, il estime que c'est un bon produit ayant fait ses preuves avec un minimum de frais de maintenance.

Une longue discussion s'en suit, notamment avec l'intervention de M. Jean-René Brahier, représentant de l'Association des fonctionnaires rappelant les conclusions du groupe de travail à l'époque recommandant Urbanus de Data Consulting. Ce logiciel est un outil performant pour les communes permettant de gérer toutes les tâches liées à l'administration communale.

Certains maires ne partagent pas cet avis estimant l'utilisation compliquée, ardue et coûteuse.

Au final, la question posée est :

**"Décider de réactualiser la première étude par la création d'un groupe de travail"**

**➔ Au vote, la proposition est acceptée par 22 voix, 12 contre et 13 abstentions.**

## 7. Association PAIR : Partenariat des achats informatiques romands

Décider d'adhérer à l'Association PAIR pour une cotisation annuelle de Frs 600.-

Mme Sabine Lachat, secrétaire de l'AJC, présente la proposition d'adhérer à l'Association PAIR, suite à la demande de l'AMDD pour adhérer à cette association.

PAIR, une fois tous les 2 ans, établit un appel d'offres public pour quelques produits (pc, écrans, imprimantes, pc portables). Les offres peuvent permettre une économie de 50 % sur les produits retenus. A la suite de cela, il est demandé aux membres quelle commande ils souhaitent établir pour 2 ans. Deux entreprises du Jura collaborent avec PAIR et offrent leurs services pour réceptionner les commandes et installer le matériel, sur demande des communes.

### Ouverture de la discussion

Pour certains maires, par ce processus, les fournisseurs, établis dans le Canton, pourraient perdre une part de leur chiffre d'affaires.

**Au vote, la proposition est rejetée par 25 non, 7 oui et 15 abstentions.**

Comme le Canton est membre de PAIR, il est demandé si l'AJC ne pourrait pas s'approcher du Canton pour passer les commandes des communes. M. Gérard Métille, Courrendlin, appuyé par une majorité de maires s'opposent radicalement à cette proposition allant à l'encontre de la décision adoptée précédemment.

## 8. Divers

M. le Président, Joël Vallat, informe du résultat de la consultation du COPIL Déchèteries régionales. Le Comité constate qu'au niveau des communes, le résultat souhaité de 80 % d'adhésion n'est pas atteint. Pour 2014, le Comité AJC a décidé de suspendre le financement des études futures, du président et de la secrétaire.

			oui	non	sans rép.
<b>Nb communes District Delémont</b>	22		8	14	0
Pourcentage par commune			36.36%	63.64 %	
Pourcentage par habitants			72.01%	27.99%	
	36604		26357	10247	0

<b>Nb communes District Franches-Montagnes</b>	13		8	5	
Pourcentage par commune			61.54%	38.46%	
Pourcentage par habitants			50.79%	49.21%	0.00%
	10068		5114	4954	0

<b>Nb communes District Porrentruy</b>	22		14	7	1
Pourcentage par commune			63.64%	31.82%	4.55%
Pourcentage par habitants			69.82%	26.22%	3.96%
Total SIDP	24254		16935	6359	960

<b>Nbre communes jurassiennes</b>	57		30	26	1
Pourcentage canton par communes			52.63%	45.61%	1.76 %
Pourcentage canton par habitants			68.25%	30.40 %	1.35 %
Total CANTON	70926		48406	21560	960

Anne-Marie Balmer, Les Enfers et Gérard Meyer, Courchavon, membres du Comité de pilotage des 3 Districts (SEOD, SIDP, AMFM) pour la mise en œuvre des déchèteries régionales "COFIL déchèteries régionales" estiment que l'AJC devrait être associée à ce projet. Ce point sera repris lors d'une prochaine assemblée avec des éléments plus concrets pour la suite à donner à ce dossier.

- Ernest Gerber, Cornol, fait part de sa déception quant à la modification du libellé du point 6.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 22 h. 30.

Saignelégier, le 3 février 2014

La secrétaire

*Rechet*

Annexes : - Présentation Assurer la disponibilité des terrains à bâtir et mettre en place un régime de compensation  
 - Organigramme Service du développement territorial  
 - Présentation sur la géoinformation  
 - Résumé programme 2013 - 2017 Fondation O2  
 - Présentation PAIR

sur le site internet [www.ajc-ju.ch](http://www.ajc-ju.ch)  
 sur le site internet [www.jura.ch](http://www.jura.ch)  
 sur le site internet [www.ajc-ju.ch](http://www.ajc-ju.ch)  
 sur le site internet [www.ajc-ju.ch](http://www.ajc-ju.ch)  
 sur le site internet [www.ajc-ju.ch](http://www.ajc-ju.ch)